



4, place de l'Eglise
92500 Rueil-Malmaison
contact@rueilcommercesplus.com
www.rueilcommercesplus.com

« CONCOURS DE VITRINES DE NOËL 2024 »

Règles du Jeu :

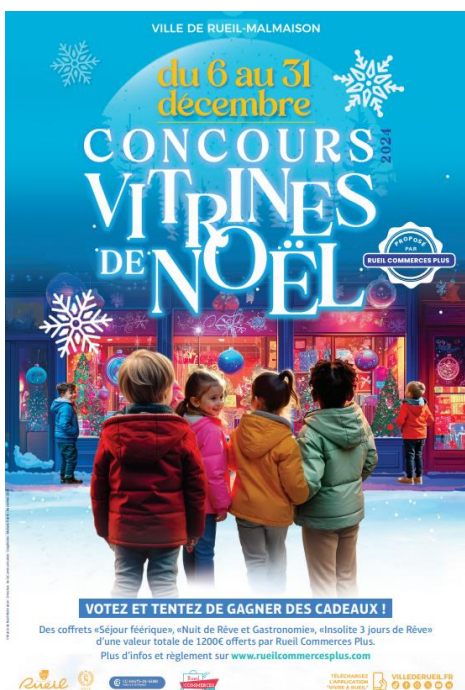
Objet :

Disposer de règles du jeu pour le Concours de Vitrines de Noël 2024 qui sera organisé par l'association Rueil Commerces Plus en partenariat avec la Ville de Rueil-Malmaison et la CCI Hauts-de-Seine du 6 au 31 décembre 2024.

Ce concours vise à renforcer l'esprit féérique de cette période, à mettre en lumière les commerces de proximité de la Ville, aux couleurs de Noël et à inciter les Rueillois à consommer local pour leurs achats des fêtes de fin d'année.

Ce concours récompensera 3 commerçants qui auront l'honneur d'être élus par les Rueillois « vitrines de Noël préférées – édition 2024 ».

Un tirage au sort sera organisé parmi l'ensemble des votants. A gagner : 3 coffrets cadeau "Séjour féérique", "Nuit de Rêve et gastronomie", et "Insolite 3 jours de Rêve" offerts par Rueil Commerces Plus et d'une valeur totale de 1189,80€.



COUPON DE PARTICIPATION
CONCOURS DE VITRINES DE NOËL 2024

Nom, Prénom :
Adresse :
Tél. :
Mail :

Cochez la case si vous ne souhaitez pas recevoir de mail de :
 Mairie de Rueil-Malmaison Rueil Commerces Plus

Votre vitrine préférée (nom et adresse du magasin) :

Le coupon devra être déposé avant le samedi 31 décembre 2024 à 12h dans l'urne mise à disposition, en mairie centrale.
13 boulevard du Maréchal Foch | 92500 RUEIL-MALMAISON

Article 1 :

L'association Rueil Commerces Plus organise du 6 décembre au 31 décembre 2024 inclus un Concours de Vitrines de Noël. Ce concours est ouvert à tous les commerçants et artisans Rueillois qu'ils soient adhérents ou non à l'association Rueil Commerces Plus et aucune inscription au préalable n'est requise de leur part. Néanmoins, leur vitrine extérieure devra être décorée sur le thème de Noël et des fêtes de fin d'année.

Du 6 au 31 décembre, les participants pourront voter pour leurs vitrines préférées via un bulletin de participation (cf. visuel au-dessus) qu'ils trouveront dans le Rueil Infos de décembre, en mairie centrale ou à télécharger sur le site www.rueilcommercesplus.com. Une urne est prévue à cet effet, installée dans le hall de la mairie de Rueil-Malmaison, durant toute la durée du concours.

Article 2 :

La participation au vote est ouverte à toute personne majeure, à l'exception des commerçants, de leurs employés, et des organisateurs de l'opération.

Le vote s'effectue en remplissant le bulletin de participation.

Sous peine de nullité et pour être valable, le coupon de participation devra être lisible et complété de toutes les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale, mail et téléphone.

Un seul vote par personne sera conservé pour le comptage et le tirage au sort.

La date limite pour voter pour sa vitrine préférée est fixée au 31 décembre 2024 avant 12h (merci de tenir compte des horaires d'ouverture de la Mairie centrale de Rueil-Malmaison).

Article 3 :

A gagner :

PARTICIPATION DES CLIENTS

TIRAGE AU SORT :

A l'issue de la période de vote, un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants après avoir retiré les doublons.

A gagner :

- 1 coffret "Séjour féérique" d'une valeur de 500€ (incluant 1 ou 2 nuits de prestige avec dîner gastronomique et petit-déjeuner et pour 2 personnes).
- 1 coffret "Nuit de Rêve et gastronomie" d'une valeur de 389,90€ (1 nuit, 1 diner gastronomique, 1 petit-déjeuner pour 2 personnes).
- 1 coffret "Insolite 3 jours de Rêve" d'une valeur de 299,90€ (incluant 2 nuits insolites avec petits-déjeuners pour 2 personnes).

Ces lots, d'une valeur totale de 1 189,80 € sont offerts par l'association Rueil Commerces Plus.

Ces lots ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursables, ni compensés par leur valeur numéraire.

CONCOURS DE VITRINES POUR LES COMMERCANTS :

3 commerçants seront récompensés :

- Les 2 commerçants remportant le plus de votes.
- Un prix « coup de cœur du Jury » permettra de désigner un 3^{ème} gagnant parmi les commerçants : il s'agira du commerçant ayant remporté le plus de vote en ayant fait sa vitrine seul sans faire appel à un prestataire.

Ils remporteront chacun :

- Une annonce des lauréats dans le Rueil Infos de février 2025 avec la photo de la vitrine, le nom et adresse du commerce.
- une boîte de chocolats offerte par Rueil Commerces Plus.
- une annonce des lauréats sur le site www.rueilcommercesplus.com ainsi que sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Article 4 :

Le comptage des votes ainsi que le tirage au sort seront effectués le 7 janvier 2024 à 15h en présence de Madame Sandrine Lecavelier des Etangs, Présidente de l'association Rueil Commerces Plus, de Monsieur Xabi Elizagoyen, adjoint au Maire en charge du commerce, de l'artisanat et des marchés forains et de Madame Stéphanie Berthier, conseiller commerce et développement local à la CCI Hauts de Seine.

Article 5 :

La liste des gagnants sera disponible sur le site de l'association Rueil Commerces Plus ainsi que sur la page Facebook le compte Instagram de l'association à partir du 8 janvier 2024.

La liste complète des gagnants sera conservée par le bureau de Rueil Commerces Plus, organisateur de l'opération.

Article 6 :

Les 3 commerçants gagnants seront contactés par téléphone.

Les 3 gagnants du tirage au sort seront contactés par téléphone par l'association qui leur indiquera les modalités pratiques pour retirer leur lot.

Article 7 :

L'association Rueil Commerces Plus s'engage à protéger les données à caractère personnel de tous ses utilisateurs et plus particulièrement depuis la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En participant au jeu : Concours de Vitrites de Noël 2024, vous consentez à ce que vos données soient enregistrées dans un fichier informatisé par l'association Rueil Commerces Plus. Vos données seront conservées pendant une durée de 10 ans. Les informations nominatives collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'Association de Commerçants et Artisans de Rueil Malmaison RUEIL COMMERCES PLUS.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : Association Rueil Commerces Plus – 4, place de l'Eglise 92500 RUEIL MALMAISON ou par mail à donnees@rueilcommercesplus.com.